



## Les entreprises couvert par l'état

Par **ironfive**, le **23/11/2011** à **13:16**

Bonjour, rnvoilà j'ai été victime de deux accidents sur mon poste de travail du à une installation non conforme ne disposant d'aucune agremmentation suite à sa et malgré mes démarches auprès de l'inspecteur du travail et même auprès du procureur de la République qui ne m'a toujours pas répondu et de plus ce même procureur est de la même famille que le directeur de l'entreprise comment dois-je faire pour faire valoir mon intégrité morale et physique sachant que j'ai porté plainte pour mise en danger du personnel et que l'installation défectueuse n'était pas agréée, ? Je ne suis pas en mesure de financer un avocat de quelle manière puis-je m'en sortir

Par **pat76**, le **23/11/2011** à **14:17**

BonjourrrnrPrenez contact avec un syndicat et expliquez la situation.rnrnSurtout si le Procureur de la République auprès duquel vous avez déposé plainte et votre employeur sont de la même famille.